



Note d'information Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) :

1. Situation épidémiologique au 23 mars

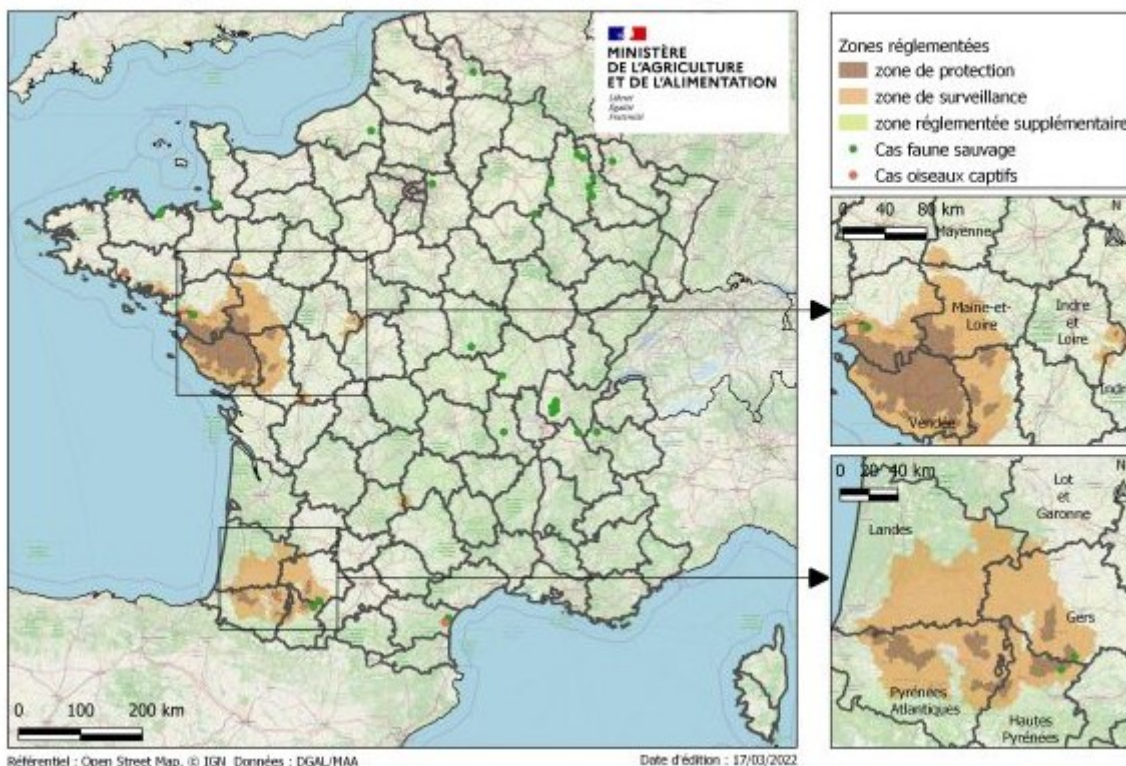
Au 23 mars, 975 foyers d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène ont été recensés en France. Deux zones sont très fortement touchées par la maladie :

- Le Sud-ouest avec 361 foyers répertoriés et une situation sanitaire qui semble s'apaiser,
- L'Ouest (Vendée, Loire-Atlantique, Deux-Sèvres, Maine et Loire) avec 450 foyers et 75 suspicions. La situation sanitaire est très évolutive.

La Normandie a été concernée par 3 foyers dans la faune domestique et par 3 autres dans la faune sauvage courant février, mais à l'heure actuelle, la totalité des foyers ont été traités et les zones de surveillances levées.

Cartes des Zones réglementées IAHP :

Zones réglementées liées aux foyers et cas sauvages IAHP détectés en France



2. Rappels des mesures de biosécurité prescrites par l'arrêté du 29 septembre 2021

Afin de protéger les élevages, il est rappelé que les mesures suivantes sont en vigueur :

- mettre à l'abri les volailles afin d'empêcher tout contact avec la faune sauvage (confinement ou mise en place de filets)
- surveiller quotidiennement les animaux

- protéger les stocks d'aliments et de litières des oiseaux sauvages
- l'approvisionnement en eau par réseau interne : proscrire l'accès aux mares en zone humide
- utiliser des tenues propres et des bottes désinfectées ou à usage unique avant d'entrer dans les bâtiments d'élevage
- interdire l'accès à toute personne extérieure à l'exploitation ou, en cas de nécessité absolue, exiger le respect des règles de biosécurité
- interdire la circulation de tout véhicule ou matériel extérieurs à l'exploitation s'ils n'ont pas été, au préalable, nettoyés et désinfectés

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur et contacter immédiatement votre vétérinaire sanitaire ou la Direction Départementale de la Protection des Populations de votre département.

3. Contacts Directions Départementales

Direction Départementale de la
Protection des Populations Du
Calvados

6 boulevard du Général Vanier
14 070 Caen cedex
02 31 24 98 60

Direction Départementale de la
Protection des Populations de l'Eure

32 rue Georges Politzer
27 000 Évreux
02 32 39 83 00

Direction Départementale de la
Protection des Populations de la
Manche

1304 Avenue de Paris
50 006 Saint-Lô cedex
02 33 72 60 70

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection des Populations de l'Orne

Place Bonet
61 007 Alençon cedex
02 33 32 50 50

Direction Départementale de la Protection des
Populations de la Seine-Maritime

Avenue du Grand Cours
76 107 Rouen cedex
02 32 81 82 32
Astreinte : 06 08 96 92 21